

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD67

présenté par  
M. Pichereau, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« vertu de l' ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 18, 26, 34 et 42.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.